

Jean-Herman Guay  
Serge Gaudreau



Les

# Élections au Québec

150 ans d'une histoire mouvementée





# **Les élections au Québec**

150 ans d'une histoire mouvementée



# Les élections au Québec

150 ans d'une histoire mouvementée

**Jean-Herman Guay** et **Serge Gaudreau**



Presses de  
l'Université Laval

Financé par le gouvernement du Canada  
Funded by the Government of Canada

Canada

Nous remercions le Conseil des arts du Canada de son soutien. L'an dernier, le Conseil a investi 153 millions de dollars pour mettre de l'art dans la vie des Canadiennes et des Canadiens de tout le pays.

We acknowledge the support of the Canada Council for the Arts, which last year invested \$153 million to bring the arts to Canadians throughout the country.



Conseil des arts  
du Canada

Canada Council  
for the Arts

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

**SODEC**

Québec



Mise en pages : In Situ

Maquette de couverture : Laurie Patry

© Presses de l'Université Laval. Tous droits réservés.

Dépôt légal 3<sup>e</sup> trimestre 2018

ISBN : 978-2-7637-3381-4

PDF : 9782763733821

Les Presses de l'Université Laval

[www.pulaval.com](http://www.pulaval.com)

Toute reproduction ou diffusion en tout ou en partie de ce livre par quelque moyen que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite des Presses de l'Université Laval.

# Table des matières

<b>Introduction générale .....</b>	<b>1</b>
Entre continuité et changement.....	3
La distinction québécoise .....	5
Cinq grandes périodes .....	8
Continuer le travail déjà entrepris.....	9
<b>CHAPITRE 1: 1867-1897</b>	
<b>La rivalité entre les bleus et les rouges.....</b>	<b>11</b>
Vie démocratique .....	14
Vie partisane .....	20
Vie gouvernementale.....	25
Carnets de campagne.....	27
Août-septembre 1867 : un Québec conservateur .....	27
16 juin au 14 juillet 1871 : une opposition sur plusieurs fronts ....	33
7 juillet 1875 : scandales à la une .....	41
1 <sup>er</sup> mai 1878 : les libéraux sur le fil .....	50
2 décembre 1881 : l'apogée de l'ère Chapleau .....	57
14 octobre 1886 : à la recherche d'une « union sacrée » .....	64
17 juin 1890 : sur les épaules d'Honoré Mercier.....	72
8 mars 1892 : les élections d'un scandale.....	80
11 mai 1897 : au tour du Québec de rougir .....	87

**CHAPITRE 2: 1900-1935****La grande ère libérale..... 97**

Vie démocratique.....	100
Vie partisane.....	103
Vie gouvernementale.....	111
Carnets de campagne.....	116
7 décembre 1900: un fossé qui se creuse.....	116
25 novembre 1904: des libéraux victorieux, mais divisés.....	123
8 juin 1908: les nationalistes entrent dans la mêlée.....	130
15 mai 1912: une domination qui se confirme.....	138
22 mai 1916: déroute conservatrice.....	146
23 juin 1919: seuls sur la patinoire.....	154
5 février 1923: une suprématie menacée?.....	163
16 mai 1927: un mandat sans équivoque.....	172
24 août 1931: sur fond de crise économique.....	180
25 novembre 1935: à la porte du changement.....	189

**CHAPITRE 3: 1936-1960****Tradition et autonomie..... 199**

Vie démocratique.....	204
Vie partisane.....	209
Vie gouvernementale.....	219
Carnets de campagne.....	222
17 août 1936: la victoire que l'on n'attendait plus.....	222
25 octobre 1939: la bataille de la conscription.....	232
8 août 1944: retour en force de l'Union nationale.....	241
28 juillet 1948: une province unioniste.....	251
16 juillet 1952: l'apogée d'une redoutable machine électorale.....	261
20 juin 1956: dernier triomphe de l'ère duplessiste.....	271



**CHAPITRE 4: 1960-2000****Entre le lys et l'érable ..... 283**

Vie démocratique ..... 288

Vie partisane ..... 292

Vie gouvernementale ..... 303

Carnets de campagne ..... 306

22 juin 1960: « C'est le temps que ça change » ..... 306

14 novembre 1962: de l'électricité dans l'air ..... 317

5 juin 1966: le pari de Daniel Johnson ..... 328

29 avril 1970: à l'heure du réalignment ..... 339

29 octobre 1973: coup de balai libéral ..... 349

15 novembre 1976: les élections qui ont secoué le Canada ..... 359

13 avril 1981: plus qu'un « accident de parcours » ..... 368

2 décembre 1985: l'étonnant retour de Robert Bourassa ..... 378

25 septembre 1989: le calme avant la tempête Meech ..... 388

12 septembre 1994: prélude à un référendum ..... 398

30 novembre 1998: une victoire qui ressemble à une défaite ..... 407

**CHAPITRE 5: 2000-2017****Nouveaux enjeux ..... 417**

Vie démocratique ..... 422

Vie partisane ..... 427

Vie gouvernementale ..... 435

Carnets de campagne ..... 438

14 avril 2003: une nouvelle ère libérale ..... 438

26 mars 2007: une lutte à trois sans précédent ..... 448

8 décembre 2008: retour à un gouvernement majoritaire ..... 457

4 septembre 2012: une première femme première ministre ..... 466

7 avril 2014: une campagne rude et pleine de rebondissements ... 475

**Conclusion ..... 485**

Le nationalisme ..... 486

La volonté démocratique ..... 489

Les luttes partisans ..... 492



## Introduction générale

Ah, les élections! Quasi unanimement, on déplore les régimes politiques dans lesquels les populations ne peuvent choisir leurs gouvernants, mais, curieusement, quand les élections arrivent chez nous, si quelques-uns trépignent de joie, la grande majorité semble dire « Pas encore des élections! », comme s'il s'agissait d'une corvée ou d'un moment difficile à passer. En 2008, Stéphane Laporte, chroniqueur au journal *La Presse*, faisait écho à cette humeur populaire en lançant à propos des élections provinciales : « Nous sommes écoeurés<sup>1</sup>. » Les griefs sont bien connus : « Ça coûte cher, et ça change quoi? », « blanc bonnet, bonnet blanc », etc. Cette fatigue est si marquée que l'ancien premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, n'a pas hésité à parler de « désaffection générale envers la démarche politique<sup>2</sup> », notamment à l'endroit des élus.

Pourtant, démocratie et élections semblent aller de pair. La démocratie ne se réduit évidemment pas aux seules élections, mais celles-ci en constituent néanmoins des moments forts, pour trois raisons : 1) parce qu'elles permettent, plus que n'importe quelle autre action politique, la participation du plus grand nombre de citoyens ; 2) parce qu'elles servent à déterminer qui occupera les postes législatifs et, dans un régime parlementaire comme le nôtre, qui formera le gouvernement ; enfin, 3) parce qu'elles concluent une période au cours de laquelle les principaux enjeux de l'heure sont discutés, généralement plus qu'à tout autre moment.

---

1. *La Presse*, 9 novembre 2008.

2. Lucien Bouchard, *Lettres à un jeune politicien*, Montréal, VLB éditeur, 2012, p. 8.

Les élections ont sans aucun doute un côté obscur, sinon problématique : les candidats et les partis, pour faire parler d'eux, obtenir l'attention du public et provoquer la participation électorale en leur faveur, se livrent souvent à une surenchère de promesses, de slogans et d'attaques. Ce travail de popularisation, voire de propagande, donne aux campagnes électorales un caractère caricatural, théâtral, parfois grotesque. La compétition des candidats et des partis peut aussi pousser les uns et les autres à mentir et à tricher en vue de « voler » les élections. D'une manière philosophique, que la version partisane du « bien commun » qui va finalement gouverner se réduise à l'addition arithmétique des votes peut aussi nourrir le cynisme, sinon le scepticisme.

Ces critiques en ont amené plusieurs à remettre en question radicalement le jeu électoral, plus globalement la démocratie représentative, et à proposer des formes alternatives associées à la démocratie directe. Le philosophe français Jean-Jacques Rousseau est l'un des précurseurs de cette approche critique : « Le peuple anglais pense être libre : il se trompe fort, il ne l'est que durant l'élection des membres du Parlement ; sitôt qu'ils sont élus, il est esclave, il n'est rien<sup>3</sup>. » Certains mettent de l'avant le « pouvoir des masses », de la rue, contre le pouvoir institué par les mécanismes électoraux et l'autorité des élus. Les critiques les plus acerbes ont ainsi lancé : « Nous étions dans la rue, le pouvoir tremblait... nous allons voter, le pouvoir est rassuré<sup>4</sup> ! »

Aujourd'hui, la plupart des définitions de la démocratie posent d'ailleurs que le droit de manifester, la participation citoyenne et la liberté de la presse constituent des composantes essentielles de la démocratie, et que, sans elles, les élections ne sont pas démocratiques<sup>5</sup>.

Reste que toutes les sociétés démocratiques, quelle que soit la place qu'elles accordent aux autres canaux, continuent de tenir des élections et de choisir ainsi des représentants, sous une forme ou sous une autre, pour des mandats plus ou moins longs. Peut-être

---

3. Jean-Jacques Rousseau, *Le contrat social*, livre III, chapitre 15.

4. Voir l'article de Francis Dupuis-Déri, « Jean-Jacques Rousseau serait abstentionniste », *Le Devoir*, 9 juin 2007.

5. C'est par exemple le cas de l'Indice de démocratie développé par *The Economist*.

par défaut, les campagnes électorales restent des moments forts de la vie démocratique pour arbitrer les différents points de vue. Et généralement ceux qui vont voter sont aussi des citoyens plus actifs à travers les autres canaux. Corollairement, ceux qui boudent les urnes sont moins enclins à s'intéresser à la vie politique et à y prendre part d'une manière ou d'une autre<sup>6</sup>.

Il n'en va pas autrement ici. Tant bien que mal, les élections ponctuent la vie collective. Au Canada, depuis que les élus ont obtenu en 1848 la responsabilité ministérielle, les choix électoraux constituent un maillon essentiel de la gouvernance. Et dans les compétences définies en 1867, les élus québécois, qui siègent à l'Assemblée nationale – autrefois l'Assemblée législative –, sont désignés au terme d'une campagne électorale, avec son lot de vérités et de mensonges.

## ENTRE CONTINUITÉ ET CHANGEMENT

Au fil des 41 élections générales qui ont été tenues depuis 150 ans, quelque 13 500 personnes ont brigué les 3 837 sièges convoités selon une logique relativement simple: la personne qui obtient le plus grand nombre de votes représentera ses concitoyens pendant la durée du mandat, ce que les Anglais appellent le *First-past-the-post*. Malgré les appels répétés en vue de l'adoption d'une représentation proportionnelle – d'abord chez les représentants « ouvriers » lors de la campagne de 1904, mais aussi pendant les années 1970 avec le Parti québécois, et même sous les libéraux de Jean Charest –, toutes

---

6. François Gélinau et Alexandre Morin-Chassé, « Les motifs de la participation électorale au Québec: élection de 2008 », *Cahiers de recherche électorale et parlementaire*, Université Laval, novembre 2009, [[http://www.cms.fss.ulaval.ca/recherche/upload/chaire\\_democratie/fichiers/cahier1corr.pdf](http://www.cms.fss.ulaval.ca/recherche/upload/chaire_democratie/fichiers/cahier1corr.pdf)]. Les auteurs démontrent qu'il y a un lien complexe entre l'abstention et le cynisme ou la critique marquée des institutions parlementaires et du vote. Ils notent même que les plus critiques sont les gens les plus âgés et que ceux-ci vont davantage voter. D'autres analyses concluent de la même manière, notamment: André Blais et Peter John Loewen, « Participation électorale des jeunes au Canada », Ottawa, Élections Canada, 2011, Jean-Herman Guay, Anthony Desbiens et Eugénie Dostie-Goulet, « Les votes des jeunes et les motifs de la participation électorale des jeunes », *Perspective monde*, note de recherche, mars 2014, [<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/notes-recherche/jeunesparticipationv2.pdf>].

les élections québécoises ont eu comme logique celle du mode de scrutin uninominal à un tour, hérité de la tradition britannique et présent dans toutes les provinces canadiennes. Si celui-ci a l'avantage de la simplicité, il a un effet pervers du point de vue de la représentation démocratique : les petits partis ayant obtenu 2 % ou 4 % du vote n'ont souvent aucun siège. Avec 10 % ou 20 % du vote, un parti peut n'avoir que 5 % ou 10 % des sièges.

Cet écart entre le pourcentage de sièges et le pourcentage de votes produit une distorsion qui provoque généralement une surreprésentation du premier parti et une sous-représentation des autres. À l'instar de tous les États, pays ou provinces qui ont adopté ce mode de scrutin, le Québec a eu à composer avec une représentation législative souvent très différente de la volonté populaire exprimée dans les urnes. L'indice développé par le politologue Michael Gallagher, qui est généralement reconnu, nous fournira chaque fois une mesure de la représentativité des élus par rapport aux choix des électeurs<sup>7</sup>.

Cette continuité quant à la logique du mode de scrutin ne doit cependant pas laisser croire que les dernières élections générales sont des copies conformes de celles du XIX<sup>e</sup> siècle. Beaucoup de règles ont changé : qui peut voter, qui peut se présenter, comment le vote est exercé ou quelles sont les dépenses permises. Les acteurs de la scène électorale ont aussi changé. Sauf le Parti libéral du Québec qui perdure depuis 1867, tous les autres partis sont nés au fil des décennies, ont grandi et, dans plusieurs cas, ont disparu sans avoir jamais obtenu de sièges. Depuis 150 ans, pas moins de 98 bannières partisans ont été brandies, mais seulement 23 d'entre elles ont remporté au moins un siège ! Aussi, jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, les partis politiques ont des cadres organisationnels flous. Les appellations pour les désigner sont variables. Dans les journaux, mais aussi au Parlement, on parlera tantôt du « Parti libéral du Québec », ou du « Parti libéral au Québec », voire même du « Parti libéral de la Province de Québec » dans les premières

---

7. Michael Gallagher, *The Politics of Electoral Systems*, Oxford University Press, Oxford, 2005.

décennies. Pour les conservateurs même flottement. Au fil des pages, on utilisera ce qui est le plus simple pour faciliter la lecture.

Le niveau de compétition a également changé. Avant 1944, plusieurs circonscriptions étaient remportées par acclamation, sans que la population ait eu à voter. En 1867, seulement 112 personnes ont convoité les 65 sièges ; 58 % des candidats ont donc gagné leurs élections. En 2014, 815 personnes se sont présentées pour un des 125 sièges en jeu, mais seulement 15 % ont gagné leurs élections.

Enfin, les enjeux électoraux ne sont plus ce qu'ils étaient : en 1867, parce que l'État jouait un rôle restreint dans la société, les choix électoraux avaient peu de répercussions sur la vie quotidienne des gens. On n'attendait pas de l'État qu'il intervienne massivement dans le domaine de la santé ou des programmes sociaux. Les médias de l'époque couvraient d'ailleurs plutôt sporadiquement les campagnes.

Les 150 ans d'élections montrent clairement que les différents aspects de la vie électorale sont des « construits sociaux », acceptés puis contestés, modifiés puis institutionnalisés au fil du temps, pour être encore... contestés. Si les élections ont indéniablement contribué à changer la société, elles ont été réciproquement transformées par la société elle-même. Les enjeux démocratiques et idéologiques, ceux qui sont liés aux classes sociales ou aux groupes linguistiques, ont fait que les campagnes d'aujourd'hui ne sont pas des calques des campagnes d'autrefois. À ce chapitre, le dicton populaire *Plus ça change, plus c'est pareil* est, à nos yeux du moins, plus faux que vrai.

## LA DISTINCTION QUÉBÉCOISE

Si les élections québécoises, du point de vue autant des droits que des mécanismes, vont subir des transformations analogues à celles qui vont marquer le Royaume-Uni, les États-Unis ou le reste du Canada, il n'en reste pas moins que le Québec se distingue. Alors que dans bon nombre de territoires les partis s'alignent selon l'axe gauche-droite, au Québec cet axe a longtemps été relégué au second plan, quand il n'était pas inexistant. Les partis se sont

souvent affrontés selon l'axe du nationalisme, opposant dans l'arène électorale les fédéralistes, satisfaits du régime fédéral défini en 1867, à ceux qui remettent en question cet ordre, voire l'appartenance même au Canada.

Sur la longue durée, l'axe du nationalisme québécois découle de facteurs sociologiques indéniables : une histoire, une langue et une religion différente, générant une culture distincte de celle du reste du Canada, unique en Amérique du Nord. Les Québécois ont eu une conscience plus ou moins aiguë de cette originalité, qu'ils ont voulu promouvoir, sinon protéger. Si cette combinaison de facteurs objectifs et de facteurs subjectifs constitue la base incontournable de la « nation québécoise », on aurait tort de croire que le nationalisme qui en a résulté a pris l'allure d'un long fleuve tranquille toujours pareil à lui-même.

Tantôt plus passif, associé à la notion de survivance, tantôt plus actif, puisqu'il est lié à un projet de pays, le nationalisme québécois s'est décliné de différentes façons au fil des 41 élections générales qui ont eu lieu depuis 1867. Le nationalisme n'a jamais été monolithique, comme le notait le politologue Louis Balthazar dans son ouvrage *Nouveau bilan du nationalisme québécois*<sup>8</sup>. Cette complexité s'explique parce que les fédéralistes québécois ont toujours été nationalistes, du moins jusqu'à un certain point, et que, à l'opposé, les plus nationalistes ont, du moins le plus souvent, proposé une souveraineté québécoise, assortie d'une association ou d'un partenariat avec le reste du Canada. Le dilemme posé par le chanoine et historien Lionel Groulx dans des termes cornéliens traverse le temps : « Le drame des Canadiens français relève du tragique : pourrons-nous rester dans la Confédération sans y laisser notre vie ? Personne, que je sache, n'a encore répondu victorieusement à ce terrible point d'interrogation<sup>9</sup>. » L'axe dont l'enjeu touche la place du Québec au sein du Canada n'oppose donc pas d'une manière binaire les uns et les autres. À la limite, chaque scrutin offre une réponse différente au problème posé par Groulx.

---

8. Louis Balthazar, *Nouveau bilan du nationalisme au Québec*, Montréal, VLB éditeur, 2013, 317 p.

9. Lionel Groulx, *Mes Mémoires*, tome IV, Montréal, Fides, 1974, p. 349.



Quant à l'autre axe, il n'est pas moins problématique. À première vue, le Québec n'a pas été marqué par le débat gauche-droite. La montée de Québec solidaire au cours des dernières années serait l'exception qui confirme la règle. Sur l'ensemble des 150 ans, on n'a pas vu en effet un parti socialiste ou un parti travailliste tenir le haut du pavé, ou même occuper les sièges de l'opposition officielle au Parlement. Contrairement à toutes les autres provinces du pays, le Québec n'a pas vu l'équivalent des néo-démocrates canadiens jouer un rôle significatif à l'Assemblée nationale ou même lors des campagnes. Si de 1867 à 2014 plus de 200 personnes se sont présentées sous la bannière « néo-démocrate », 40 comme des « ouvriers progressistes », plus d'une centaine comme « communistes », si presque 300 comptent le mot « socialiste » ou « travailleur » dans le nom de leur parti, une dizaine de ces candidatures seulement ont pu gagner un siège à un moment ou l'autre. Au total, ces gens se sont retrouvés, scrutin après scrutin, dans la marge.

Même les termes « gauche » et « droite », si communément utilisés ailleurs, ont été absents du discours politique québécois, exception faite des dernières années. Bien plus, à considérer le rôle prépondérant joué par le Parti libéral au fil des décennies, on pourrait croire que le Québec est marqué par un libéralisme orthodoxe, à l'écart des tendances sociales-démocrates et interventionnistes qui ont particulièrement marqué le monde occidental, du moins de la Grande Dépression des années 1930 jusqu'au début des années 1980.

Cette distinction québécoise est cependant trompeuse. Elle doit être reformulée puisque, depuis une cinquantaine d'années, l'État québécois est l'un des plus interventionnistes au Canada et en Amérique du Nord<sup>10</sup>. Les politiques fiscales sont plus redistributives ici qu'ailleurs au pays<sup>11</sup>. En plus du contrôle des secteurs

---

10. Jonathan Deslauriers et Robert Gagné, *Dépenses publiques au Québec: comparaisons et tendances*, Centre sur la productivité et la prospérité, HEC Montréal, [[http://cpp.hec.ca/cms/assets/documents/recherches\\_publiees/PP\\_2012\\_06.pdf](http://cpp.hec.ca/cms/assets/documents/recherches_publiees/PP_2012_06.pdf)]. Voir aussi Geneviève Tellier, *Les finances publiques au Canada. Le fonctionnement de l'État à la lumière du processus budgétaire*, Bruxelles, Bruylant, 2015.

11. Institut du Québec, *Le Québec est-il égalitaire? Étude de la mobilité sociale et de l'égalité du revenu au Québec et au Canada*, notes de recherche, juin 2017, [<http://>

de l'éducation et de la santé, le gouvernement québécois exerce un monopole sur la production et la distribution de l'électricité, de même que sur la vente d'alcools. Les frais de garderie sont particulièrement bas, de même que les droits de scolarité. Bref, le Québec aurait ressenti les effets de plusieurs politiques de gauche, sans avoir eu une gauche partisane.

Pour résoudre cette énigme, on peut poser comme hypothèse que les politiques sociales ont été induites davantage par la société civile que par les acteurs proprement partisans; que ce sont les organisations syndicales et communautaires qui auraient fait le travail des partis. Ces derniers n'auraient fait que suivre – ou subir – les pressions; ils auraient transformé en lois ce qui aurait muri hors d'eux. Une autre hypothèse conduit à penser que le nationalisme québécois moderne, celui qui a cours depuis les années 1960, a été porteur, en son sein, d'une gauche implicite.

Ces deux hypothèses ne sont pas contradictoires. Comme l'expliquait Josée Boileau, longtemps éditorialiste au journal *Le Devoir*: «L'expression "modèle québécois" est la version locale d'une orientation politique plus vaste: la social-démocratie<sup>12</sup>.»

Tout au long de notre étude, nous chercherons à comprendre comment évoluent ces deux axes ou comment les partis doseront leur nationalisme et leur progressisme dans leur rhétorique électorale.

## CINQ GRANDES PÉRIODES

Pour comprendre les élections, nous avons pris soin de définir cinq grandes périodes. La première commence en 1867 et va jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La compétition est entre conservateurs et libéraux, et ce sont les premiers qui l'emportent le plus souvent. Pendant la deuxième période, de 1897 à 1936, le Parti libéral du Québec est au pouvoir sans interruption et avec des majorités

---

[www.institutduquebec.ca/docs/default-source/recherche/8890\\_quebec-egalite\\_idq\\_br.pdf?sfvrsn=2](http://www.institutduquebec.ca/docs/default-source/recherche/8890_quebec-egalite_idq_br.pdf?sfvrsn=2)].

12. Josée Boileau *Avec le recul. Éditoriaux (2003-2016) et regards d'aujourd'hui*, Montréal, Éditions Somme toute, 2017, p. 144.

législatives écrasantes. La troisième période commence en 1936. Pour la première fois, un nouveau joueur s'impose – l'Union nationale –, bousculant la dualité qui a eu cours jusque-là. Le nationalisme québécois prend la figure de Maurice Duplessis, avec l'« autonomie provinciale » comme leitmotiv. La quatrième période aurait pu être découpée autrement, mais nous avons décidé de lui donner pour point de départ 1960, année marquée par le début de la Révolution tranquille. Pendant cette période, le nationalisme change de main, le Parti québécois émergeant pour devenir le principal adversaire des libéraux. Le débat sur l'avenir du Québec au sein de la fédération canadienne est alors au premier plan de presque tous les scrutins. Enfin, avec les années 2000, la cinquième période commence : les enjeux constitutionnels cèdent le pas à de nouveaux enjeux ; le bipartisme est mis à mal par l'émergence de nouveaux joueurs et la participation électorale décline.

## **CONTINUER LE TRAVAIL DÉJÀ ENTREPRIS**

Pour réaliser cet ouvrage, nous avons consulté abondamment les journaux de l'époque, les discours, les biographies, les programmes ou les comptes rendus des événements. Le site Internet de l'Assemblée nationale du Québec, de même que celui de Bibliothèque et Archives nationales du Québec nous ont été précieux. Nous avons également tiré profit des monographies qui ont été rédigées sur des élections spécifiques ou des périodes électorales, par exemple avec les travaux de Maurice Pinard, d'André Bernard, de Vincent Lemieux, d'André Blais, de Jean Crête, de Daniel Latouche, de Richard Nadeau, d'Éric Bélanger, de Louis Massicotte, de François Gélinau, de Gilles Gagné, mais aussi de Claire Durand et d'Alain Lavigne. Nous avons aussi bénéficié de travaux plus thématiques, par exemple ceux de Marcel Caya sur la période 1867-1886, de Réjean Pelletier sur les partis, Denis Monière sur les débats, Jean-Louis Roy sur les programmes, Louis Balthazar sur le nationalisme, Gaston Deschênes sur le Parlement ou encore ceux de Micheline Dumont et de Manon Tremblay sur le vote des femmes, ou ceux de Jacques Rouillard sur le vote ouvrier. Pour alimenter notre réflexion sur des partis spécifiques, les auteurs

suyvants ont été grandement utiles: Herbert F. Quinn, Michel Lévesque, Paul-André Comeau, Ian MacDonald et Graham Fraser. Pour comprendre des personnalités politiques, nous nous sommes référés, entre autres, aux biographies de Jean-Guy Genest, Bernard Vigod, Conrad Black, André Pratte, Pierre Godin, Pierre Duchesne et Réal Bélanger. Les grandes synthèses menées par Robert Rumilly, Guy Rocher, Léon Dion, Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert, François Ricard Jacques Lacoursière, Peter Gossage et J.I. Little nous ont permis de brosser des portraits plus généraux. Le travail de certains journalistes du passé et du présent est souvent venu compléter nos analyses. C'est le cas d'André Laurendeau, de Pierre Laporte, de Michel David et de Michel Venne.

Notre recherche doit également beaucoup aux travaux de Pierre Drouilly. Non seulement il a été un analyste de premier plan, mais il a également compilé soigneusement les résultats électoraux pour toutes les périodes que nous couvrons. Évidemment, des différences subsistent sur certains résultats ou le classement de certains candidats, particulièrement de 1867 à 1900. Dans ce cas, comme pour des dates précises ou l'assistance à certaines assemblées, nous avons constaté des écarts, parfois mineurs, parfois plus importants, selon les sources. Dans tous ces cas, il nous a fallu faire des arbitrages, quelquefois difficiles, en choisissant ce qui nous semblait le plus vraisemblable.

Comme pour toute synthèse, celle-ci nous a imposé des choix. À cet égard, notre analyse laisse dans l'ombre certains aspects, comme le caractère régional du vote ou les élections partielles. Malgré ces limites, il nous semblait nécessaire de profiter des 150 ans du Canada moderne pour présenter une synthèse des élections québécoises qui ont eu lieu depuis l'instauration du cadre fédéral, convaincus qu'elles ne témoignent pas seulement de la vie électorale, mais aussi des enjeux de notre société. À leur manière, ces élections constituent un miroir du Québec en évolution dans lequel on retrouve les personnalités, les espoirs et les déceptions, d'hier et d'aujourd'hui.

## CHAPITRE 1: 1867-1897

# La rivalité entre les bleus et les rouges



Pierre-Joseph-Olivier Chauveau,  
premier ministre, 1867-1873



Henri-Gustave Joly de  
Lotbinière, premier ministre,  
1878-1879



Charles-Eugène Boucher  
de Boucherville,  
premier ministre,  
1874-1878 et 1891-1892



Joseph-Adolphe Chapleau,  
premier ministre, 1879-1882



Honoré Mercier,  
premier ministre, 1887-1891



Louis-Olivier Taillon,  
premier ministre, 1887,  
1892-1896



Edmund James Flynn, premier  
ministre, 1896-1897



Luc Letellier de Saint-Just,  
lieutenant-gouverneur,  
1876-1879



Auguste-Réal Angers,  
lieutenant-gouverneur,  
1887-1892



**E**n 1867, lorsque les Québécois sont conviés pour les premières élections provinciales, la population de la nouvelle « province de Québec » dépasse de peu le million d'habitants. Au moment du recensement de 1871, on comptait 1 191 516 personnes, enfants et adultes<sup>1</sup>. Presque un Canadien sur trois est alors un Québécois.

L'essentiel de la population habite les zones rurales, l'économie tourne largement autour de l'agriculture et les familles sont nombreuses avec quelque 8,3 enfants par femme<sup>2</sup>. Les problèmes économiques sont si profonds que plusieurs choisissent de s'expatrier. De 1860 à 1900, on estime que plus de 500 000 personnes quittent le Québec, souvent pour aller vivre aux États-Unis<sup>3</sup>.

La population s'urbanise aussi. Alors que les habitants de l'île de Montréal représentaient 13 % de la population du Québec en 1871, le pourcentage a bondi à 23 % en 1901. Selon l'historien Jean Hamelin, ces phénomènes migratoires ne sont pas étrangers à la modernisation des travaux agricoles et au développement du capitalisme dans les centres urbains avec la multiplication des manufactures<sup>4</sup>. La situation n'a pourtant rien d'enviable en ville :

- 
1. Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain. De la confédération à la crise (1867-1929)*, Montréal, Boréal express, 1979, p. 31.
  2. *Ibid.*, p. 34.
  3. *Ibid.*, p. 42.
  4. Jean Hamelin, *L'évolution économique et sociale du Québec, 1851-1896*, édition numérique : Classiques des sciences sociales, p. 12.

le quart des enfants y décédaient avant l'âge d'un an. Les historiens Peter Gossage et J.I. Little rapportent qu'à l'époque la qualité de vie dans les quartiers les plus pauvres de Montréal était souvent comparée à celle des villes de l'Inde, comme Calcutta<sup>5</sup>.

Vers 1850, les Canadiens français étaient minoritaires autant à Montréal qu'à Québec. En 1871, les choses ont cependant changé, mais de peu. Sur l'île de Montréal, 38 % de la population est d'origine britannique. En 1901, c'est 32 %. C'est souvent dans cette population qu'on retrouve les commerçants et les « chefs d'industries », bref la bourgeoisie. Le clivage des classes et le clivage linguistique se recourent largement.

Pour l'ensemble du Québec, la proportion de gens d'origine ethnique française est relativement stable, passant de 78 % en 1871 à 80 % en 1901<sup>6</sup>. Ceux qui sont d'une autre origine ne représentent que 2 % de la population. Plus révélateur : on estime qu'en 1901 environ un Canadien français sur cinq vit à l'extérieur du Québec ! Selon les historiens Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert, cela va contribuer à définir le nationalisme québécois comme un nationalisme « canadien », le Québec étant, selon l'expression qui va être reprise pendant près d'un siècle, le « foyer du Canada français<sup>7</sup> ».

## VIE DÉMOCRATIQUE

La pratique de la démocratie était très différente de celle que l'on connaît aujourd'hui. Malgré l'instauration d'un Parlement élu dès 1792, la démocratie n'a pas vu le jour au XVIII<sup>e</sup> siècle puisque les députés n'avaient aucun contrôle sur le gouvernement. De 1792 à 1840, les élections étaient très mal encadrées parce qu'elles étaient peu réglementées : « les abus sont légion ». Rien n'empêche « l'intimidation, la malversation et la violence<sup>8</sup> ». L'institution neutre

5. Peter Gossage et John Irvine Little, *Une histoire du Québec : entre tradition et modernité*, Montréal, Hurtubise, 2015, p. 202.

6. Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert, *op. cit.*, p. 54.

7. *Ibid.*, p. 53.

8. Francine Bordeleau, *Le financement politique et le contrôle des dépenses électorales au Québec – D'hier à aujourd'hui*, Études électorales, Directeur général des élections du Québec. 2003, p. 5.



qu'est le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) n'existait pas.

Avec l'instauration de la responsabilité ministérielle en 1848, les parlementaires ont enfin du pouvoir, mais les pratiques électorales sont les mêmes. Puis, en 1867, les Québécois doivent pour la première fois choisir des députés au fédéral et au provincial. Selon les historiens Marcel et Jean Hamelin, il faudra cependant attendre 1871 avant que le législateur commence à mettre de l'ordre : « La vigueur des protestations, l'ignominie même des campagnes électorales, amenèrent les politiciens à modifier sérieusement la loi des élections<sup>9</sup>. »

Le caractère très problématique de la démocratie d'alors s'explique d'abord par le suffrage qui n'avait rien d'universel : les femmes n'avaient pas le droit de vote. Paradoxalement, elles l'obtiennent en 1792, mais, selon le politologue André Bernard, ce droit a été accordé d'une manière « fortuite ». Il s'agissait selon lui d'un « oubli » du législateur de l'époque<sup>10</sup> ! Bernard estime que les femmes d'alors ne l'ont d'ailleurs pas vraiment utilisé. Quoi qu'il en soit, ce droit leur est retiré en 1834, et plus clairement encore en 1849. Pour l'historienne Micheline Dumont, « [l]a logique qui prévaut au XIX<sup>e</sup> siècle est celle de l'exclusion des femmes de la politique<sup>11</sup> ». Elles ne retrouveront ce droit qu'en 1940, après des batailles épiques et tenaces dirigées par les suffragettes québécoises<sup>12</sup>. La rhétorique des tenants de cette restriction est simple : la femme « a assez de bon sens pour savoir qu'elle n'a pas la compétence politique de son mari, qu'elle n'a pas eu comme lui le temps et les occasions d'acquérir les connaissances requises pour donner un vote intelligent<sup>13</sup> ». Dumont cite à cet effet une lettre que le leader politique Louis-Joseph Papineau a écrite à son épouse, critiquant

9. Marcel et Jean Hamelin, *Les mœurs électorales dans le Québec, de 1791 à nos jours*, Montréal, Les Éditions du Jour, 1962, p. 80.

10. André Bernard, *La législation électorale au Québec, 1790-1967*, Montréal, Les éditions Sainte-Marie, 1969, p. 25.

11. Micheline Dumont (Collectif Clio), *Histoire des femmes au Québec*, Montréal, Le Jour éditeur, 1992, p. 164.

12. *Ibid.*, p. 359-364.

13. Propos d'un sénateur en 1929, cités dans André Bernard, *La législation électorale au Québec, 1790-1967*, *op. cit.*, p. 71.

son « trop d'esprit d'indépendance contre l'autorité légitime et absolue de ton mari<sup>14</sup> ».

En continuité avec les restrictions établies avant 1867, le vote était aussi censitaire, ou conditionnel au « cens<sup>15</sup> ». Pour avoir le droit de voter, il fallait être propriétaire d'un immeuble ou d'un terrain. André Bernard résume ainsi l'esprit de cette restriction :

La bourgeoisie ne conçoit pas que l'on puisse s'occuper de la chose publique dignement si l'on n'a pas soi-même, dans ses affaires personnelles, fait preuve de bonne gestion. En effet, comment peut-on vouloir gérer le bien de la communauté avec sagesse et prudence, si l'on n'a pas quelque responsabilité, quelque expérience dans ce domaine<sup>16</sup>?

À partir de 1849, le droit de vote est cependant donné aux locataires, notamment du fait de l'urbanisation, mais ils doivent prouver qu'il y a « possession de revenu garantissant le cens<sup>17</sup> ». En 1889, puis en 1895, la loi prévoit de nouveaux élargissements puisque le vote est permis « aux personnes résidant dans le district électoral et tirant leur salaire ou gage, en argent ou en nature, ou de quelque commerce, emploi, métier ou profession ou de quelque placement en Canada un revenu d'au moins 300 \$ par année<sup>18</sup> ». Il faudra cependant attendre 1936 pour que la restriction censitaire au droit de vote soit complètement et définitivement abolie sur la scène provinciale.

Enfin, par rapport à aujourd'hui, une autre restriction limitait l'accès au bureau de vote puisqu'il fallait avoir 21 ans pour voter. Ce n'est qu'en 1963, sous les libéraux de Jean Lesage, que l'âge minimal passera à 18 ans. Pendant des périodes plus ou moins longues, les policiers ainsi que les fonctionnaires provinciaux et fédéraux ont aussi perdu leur droit de voter ; ce que l'on percevait comme une façon de limiter le favoritisme (ou « patronage »).

---

14. Micheline Dumont, *op. cit.*, p. 164.

15. Le cens, du latin *census*, correspond dans l'Antiquité romaine à un dénombrement (ou recensement) des citoyens et à une évaluation de leur fortune.

16. André Bernard, *La législation électorale au Québec 1790-1967, op. cit.*, p. 23.

17. *Ibid.*, p. 69.

18. *Ibid.*, p. 93-94.

Avec toutes ces restrictions, la part de la population qui avait le droit de voter était réduite, mais elle s'accroît néanmoins pendant la première période. En effet, le pourcentage de personnes inscrites sur les listes électorales, donc admissibles à voter, passe de 14 % en 1867 à 21 % à 1900.

Le droit d'être candidat a lui aussi changé : jusqu'en 1882, il fallait avoir des possessions de l'ordre de 2 000 \$<sup>19</sup>, ce qui correspond à plus de 50 000 \$ aujourd'hui. Mais, là aussi, on assiste à un début de démocratisation qui aura pour effet de désemparier la démocratie. Par contre, étant donné que les députés ne sont pas rétribués, sous prétexte qu'un salaire les rendrait « corruptibles », il n'y a souvent que les membres des classes aisées qui peuvent se permettre le « loisir » de siéger.

La période qui va de 1867 à 1900 est également marquée par l'établissement de premières réglementations qui visent à rendre le jeu démocratique plus équitable. La procédure de recomptage judiciaire devant un juge est adoptée en 1879<sup>20</sup>. En 1895, les employeurs doivent libérer leurs employés pour leur permettre d'aller voter.

Lors des scrutins de 1867 et 1871, il n'y a aucun encadrement aux dépenses électorales. La loi de 1875 établit cependant des premières balises : 1) les dépenses doivent être faites par un « agent officiel » associé à chaque candidat ; 2) un rapport détaillé des dépenses doit être remis pour être publié dans la *Gazette officielle* ; 3) advenant des infractions, des sanctions sont prévues. De 1895 à 1903, il y a un plafond aux dépenses, une restriction qui sera rapidement biffée. Cet encadrement des dépenses électorales va durer un demi-siècle, avant d'être abandonné dans les années 1930.

L'exercice du droit de vote était aussi très différent. En 1867, lors des premières élections, les gens votent simultanément au fédéral et au provincial. Les circonscriptions sont d'ailleurs identiques. Le vote n'a pas lieu le même jour, une période de deux jours étant prévue dans chaque circonscription afin de permettre au plus grand nombre d'électeurs de faire le déplacement nécessaire. Lors

---

19. *Ibid.*, p. 95.

20. *Ibid.*, p. 104.

des deux premiers scrutins québécois, en 1867 et 1871, le vote n'était pas secret. Les gens se réunissaient sur la place publique du village ou du quartier et, à main levée, appuyaient un candidat ou l'autre. Aux yeux de plusieurs, cela permettait aux employeurs et aux créanciers d'exercer une pression sur le vote<sup>21</sup>.

La démocratie québécoise d'alors est limitée par d'autres considérations. Par exemple, de 1867 à 1970, la carte électorale compte onze circonscriptions « protégées », des circonscriptions essentiellement anglophones, pour la plupart situées dans les Cantons-de-l'Est. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 stipule que le législateur québécois ne peut « modifier les délimitations des divisions ou districts électoraux énumérés » sans « le concours de la majorité des membres représentant toutes ces divisions ou districts électoraux ».

Dans les autres circonscriptions, les règles ne sont guère plus équitables. Contrairement à aujourd'hui, la décision d'un nouveau découpage ne repose pas sur les propositions d'une commission multipartite encadrée par des règles de droit visant une certaine équivalence des votes. Au contraire. Ce découpage est uniquement entre les mains du gouvernement, et les écarts quant au nombre d'inscrits sont importants. Lors des premières élections, la circonscription de Sherbrooke compte par exemple quelque sept fois moins de personnes inscrites qu'à Montréal-Ouest.

Il faut aussi considérer le rôle de la deuxième chambre, le Conseil législatif, qui existe jusqu'à la fin des années 1960. Celle-ci comporte 24 conseillers, nommés à vie par le lieutenant-gouverneur, lesquels avaient selon plusieurs pour objectif de défendre les droits de la minorité anglophone<sup>22</sup>. Ses pouvoirs sont alors si « exorbitants » – même par rapport au Sénat canadien ou à la Chambre des lords à Londres – , que cette « Chambre haute » contribue à la chute du gouvernement en 1879. Même si son poids politique va s'estomper rapidement, il faudra attendre 1968 avant qu'elle soit abolie.

---

21. Marcel et Jean Hamelin, cités dans André Bernard, *La législation électorale au Québec, 1790-1967*, op. cit., p. 100.

22. Sophie Choquette, « L'abolition du Conseil législatif, mémoire de stage », Québec, Fondation Jean-Charles Bonenfant, Assemblée nationale du Québec, 2000.

Quant au lieutenant-gouverneur lui-même, ses pouvoirs ne sont pas seulement symboliques. Jusqu'en 1900, à la limite jusqu'à la Grande Guerre 1914-1918, il contrevient fréquemment aux décisions de l'Assemblée législative et des ministres élus. Par après, écrit le politologue Louis Massicotte, il « a progressivement glissé dans l'insignifiance<sup>23</sup> ».

Malgré la persistance de restrictions importantes tout au long du xx<sup>e</sup> siècle, il est possible de dire que, de 1867 à 1900, les bases de la démocratie représentative s'installent peu à peu par un premier élargissement du vote et, surtout, par le déclin des prérogatives du lieutenant-gouverneur et du Conseil législatif. En comparant avec les autres provinces canadiennes, mais aussi du côté des États-Unis ou de l'Europe occidentale, il faut dire que ces entraves, et leurs justifications, de même que leurs levées au fil des années, ne sont pas typiquement québécoises. La démarche du Québec est, en cette matière, analogue à ce qui touche les démocraties libérales à la fin du xx<sup>e</sup> siècle.

À l'intérieur de ce cadre, qu'en est-il de la participation électorale? Par rapport à aujourd'hui, une première différence s'impose. Lors de chaque élection générale, une portion non négligeable des sièges est accordée par acclamation. En 1867, c'est 19 des 65 sièges. En 1900, c'est 36 des 74 sièges, soit presque la moitié. Les années ne se ressemblent pas puisqu'en 1897 presque tous les sièges, sauf deux, sont le fruit d'une compétition. Quant à la participation elle-même, auprès de ceux qui ont le droit de voter, elle va de 58,9 % en 1871 à 69,1 % en 1892.

Une question importante reste. De 1867 à 1897, qu'en est-il de la représentativité des élus par rapport à la distribution des votes? En 1878, les conservateurs ont obtenu 49 % des votes et 32 des 65 sièges, soit 49 % des sièges. Pour leur part, les libéraux ont récolté 47 % des votes et 31 sièges, donc un de moins. Les conservateurs indépendants ont quant eux obtenu 3 % du vote et 2 sièges. Il y a

---

23. Louis Massicotte, « Un Parlement provincial en transition. Le cas du Québec, 1867-1990 », Thèse de doctorat en science politique, Ottawa, Carleton University, 1990, p. 156. Louis Massicotte, *Le Parlement du Québec de 1867 à aujourd'hui*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009.

ici une correspondance presque parfaite entre la répartition des votes et celle des sièges. L'Assemblée législative fut un miroir de la volonté exprimée dans les urnes. Ces élections sont cependant une exception. Dans tous les autres cas, on observe des distorsions importantes. Lors des élections de 1881, les conservateurs ont, par exemple, obtenu 75 % des sièges avec 50 % des votes. Et les conservateurs indépendants, qui avaient obtenu trois fois plus de votes en 1878, se sont retrouvés avec un seul siège ! L'indice de Gallagher, qui va de 0 à 100, témoigne de l'ampleur cumulée des distorsions ; le zéro signifiant une adéquation parfaite entre le pourcentage de sièges et le pourcentage de votes pour les différents partis.

## VIE PARTISANE

La vie partisane est très différente de celle que l'on connaît aujourd'hui. Selon la typologie du politologue Maurice Duverger, les partis politiques du XIX<sup>e</sup> siècle sont souvent des « partis de cadres<sup>24</sup> », par opposition aux « partis de masse ». Les partis de cadres sont composés de notables provenant évidemment des classes les plus favorisées économiquement. L'organisation est circonstancielle ; elle s'active uniquement lors des campagnes en vue de gagner le maximum de sièges. Selon Duverger, c'est ce modèle partisan qui va l'emporter dans la plupart des démocraties occidentales.

Les partis politiques québécois ne font pas exception. Chez les conservateurs et les libéraux, l'organisation est menée par les parlementaires, qui choisissent souvent directement leur chef. Pendant la durée du mandat, entre deux élections, l'organisation partisane tombe en dormance. Devant l'imminence d'un scrutin, elle se met rapidement en branle. Le fonctionnement est généralement secret. Durant les semaines de campagne, l'historien Michel Lévesque écrit à propos du Parti libéral : « Son fonctionnement est entouré de mystères. Ses réunions sont secrètes et il n'y a aucun compte rendu de celles-ci. Quant à son financement, il demeure lui aussi des plus secrets<sup>25</sup>. » Généralement, il n'y a pas d'association locale

24. Maurice Duverger, *Les partis politiques*, Paris, Éditions du Seuil, 1981.

25. Michel Lévesque, *Histoire du parti libéral du Québec. La nébuleuse politique. 1867-1960*, Québec, Septentrion, 2013, p. 143.

dans les circonscriptions. Plus globalement, de 1867 à 1930, voire jusqu'en 1955, on ne retrouve aucune organisation permanente, selon l'historien Marcel Caya ou le politologue Vincent Lemieux<sup>26</sup>.

Les élus d'un même parti n'ont pas la discipline ou la cohésion qui va s'établir uniquement au début du xx<sup>e</sup> siècle pour devenir quasi absolue à l'époque de Maurice Duplessis. Le politologue Louis Massicotte, qui a pris le soin de répertorier tous les votes à l'Assemblée législative, indique que, de 1867 à 1900, le gouvernement est minoritaire en chambre un vote sur deux, sans pour autant entraîner des élections générales<sup>27</sup>. Il s'agit d'un vote perdu tous les dix jours. Rompre la ligne de parti, y compris pour les députés ministériels, n'a donc rien d'exceptionnel. La majorité parlementaire des députés d'un même parti sert ainsi à désigner le premier ministre et le gouvernement au lendemain des élections, mais lors des travaux législatifs chacun reprend sa liberté. En fait, les partis n'ont pas vraiment de programmes précis ni même une ligne directrice claire. Les victoires électorales sont souvent des victoires locales.

Une fois à Québec, les députés sont sans ressource pour faire leur travail. Non seulement ils n'ont pas de salaire, mais ils n'ont pas de personnel autour d'eux. L'historien de l'Assemblée nationale, Gaston Deschênes, raconte avec éloquence qu'ils n'ont que leur pupitre de l'Assemblée pour placer leurs affaires. Pourtant, presque un projet de loi public sur deux provient des simples députés, ce qui est bien plus qu'aujourd'hui<sup>28</sup>.

De 1867 à 1900, et même longtemps après, l'affrontement se déroule entre le Parti libéral du Québec (PLQ) et le Parti conservateur du Québec. C'est ce dernier qui l'emporte lors des cinq premières élections générales, les libéraux ne formant le gouvernement pour la première fois qu'en 1886.

---

26. *Ibid.*, p. 211-212.

27. Louis Massicotte, « Cohésion et dissidence à l'Assemblée nationale du Québec depuis 1867 », *Revue canadienne de science politique*, vol. 22, n° 3, septembre 1989, p. 511.

28. Gaston Deschênes, *Le Parlement de Québec, histoire, anecdotes et légendes*, Québec, Éditions Multimondes, 2005, 323 p.

Le PLQ n'est certes pas un parti de gauche au sens où nous l'entendons aujourd'hui, mais il est néanmoins à gauche de son adversaire. D'abord par ses origines. Le PLQ est l'héritier d'une séquence qui commence avec le Parti canadien, fondé au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle s'est poursuivie avec le Parti patriote, puis a été complétée avec le Parti rouge. Souvent défenseurs d'un régime républicain à l'américaine, les patriotes ont mis de l'avant des mesures radicales, parfois violentes, lors des événements de 1837-1838. Ils sont également réputés pour leur anticléricalisme. En 1867, lorsque le PLQ se constitue, les nouveaux libéraux tempèrent largement cet héritage. Dans l'imaginaire populaire, ils restent néanmoins perçus comme des « radicaux ». Avant de voir cette hypothèque se lever progressivement, il faut attendre le discours prononcé en 1877 par Wilfrid Laurier devant le Club canadien de Québec. Ce discours fera de lui « le leader incontesté des libéraux de la province de Québec<sup>29</sup> ».

Le Parti conservateur, d'abord connu comme le Parti bleu, réunit au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle les partisans de Louis-Hippolyte La Fontaine. Il se distingue du Parti rouge parce qu'il n'adhère pas à l'anticléricalisme de son adversaire. Les conservateurs et l'Église catholique sont plutôt des alliés dans plusieurs dossiers qui vont marquer le XIX<sup>e</sup> siècle. Bien que la ligne de démarcation ne soit pas toujours claire, les conservateurs vont se faire les apôtres d'une pensée traditionaliste sur les plans moral, social et même économique, parfois même proche de l'ultramontanisme.

Du côté libéral, comme du côté conservateur, les liens entre la scène fédérale et la scène provinciale sont forts et asymétriques. Les deux partis provinciaux sont organiquement liés aux deux partis fédéraux. Les chefs fédéraux sont souvent plus connus au Québec que leurs homologues provinciaux, et ce qui se passe à Québec est souvent décidé à Ottawa. Jusqu'en 1874, un député peut d'ailleurs siéger à Québec tout en siégeant à Ottawa; c'est alors le cas du quart des députés.

---

29. André Pratte, *Wilfrid Laurier à Québec, le 26 juin 1877. Biographie d'un discours*, Montréal, Boréal, 2017, p. 170.



De 1867 à 1900, le statut du Québec au sein du cadre fédéral canadien n'est pas au cœur des débats politiques. Pour plusieurs, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB), à l'origine de l'ordre constitutionnel canadien, apparaît comme un compromis « acceptable ». Il faut dire que la division des compétences entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux, prévue dans les articles 91 et 92 de l'AANB, s'appuie largement sur les réflexions du député conservateur Joseph-Charles Taché contenues dans son ouvrage de 1858 intitulé *Des provinces de l'Amérique du Nord et d'une Union fédérale*<sup>30</sup>. Au moment de son adoption, l'AANB obtient d'abord un vote majoritaire, bien qu'il soit serré, chez les députés francophones<sup>31</sup>. Le pacte fédéral, que l'on qualifie à tort de confédéral<sup>32</sup>, est aussi signé avec l'appui de l'Église catholique qui est alors au cœur de la société canadienne-française.

En fait, si l'on doit chercher une opposition significative à l'AANB, il faut plutôt regarder du côté de la Nouvelle-Écosse qui a fait élire 18 députés anti-confédération sur les 19 sièges en jeu dans cette province lors du scrutin fédéral de 1867<sup>33</sup>. Au Québec, il y a fort peu de mouvement anti-confédération : le chef libéral Antoine-Aimé Dorion milite en 1864 contre le projet, mais, dès que ce projet devient réalité, il y adhère. Wilfrid Laurier s'inscrit dans la même trajectoire ; dans son journal *Le Défricheur*, il s'oppose à l'AANB, mais après il y adhère fermement pour en devenir l'incarnation<sup>34</sup>. Selon Michel Lévesque, au sein des libéraux provinciaux « des déchirements ont lieu entre les anciens rouges, qui se sont

---

30. Jean-Charles Taché, *Des provinces de l'Amérique du Nord et d'une Union fédérale*, Québec, Des presses à vapeur de J. T. Brousseau, 1858, p. 141, [[https://books.google.es/books?id=Qx0kmfhv0B8C&printsec=frontcover&chl=fr&source=gbs\\_ge\\_summary\\_r&ccad=0#v=onepage&q&f=false](https://books.google.es/books?id=Qx0kmfhv0B8C&printsec=frontcover&chl=fr&source=gbs_ge_summary_r&ccad=0#v=onepage&q&f=false)].

31. « Chez les députés francophones du Canada-Est, 26 se déclarent favorables à la Confédération et 22 s'y opposent. » Jacques Lacoursière, Jean Provencher et Denis Vaugeois, *Canada-Québec, 1534-2000*, Sillery, Les éditions du Septentrion, 2001, p. 319.

32. Sur la confusion des termes fédération et confédération, il convient de lire Gil Rémillard, « Les intentions des Pères de la Confédération », *Les Cahiers du droit* (Université Laval), vol. 20, n° 4, 1979.

33. Dirigé par Joseph Howe, ce groupe rentrera cependant dans le rang fédéral en 1869 et joindra l'équipe conservatrice de John A. Macdonald.

34. André Pratte, *Wilfrid Laurier à Québec, le 26 juin 1877. Biographie d'un discours*, op. cit., p. 18.

opposés à la nouvelle constitution de 1867, et les plus jeunes militants qui ont davantage intégré la nouvelle réalité politique qui s'est développée après 1867<sup>35</sup> ».

Un nationalisme se manifeste néanmoins sous la forme d'un autonomisme, bien que celui-ci soit au départ intermittent. À plus d'une reprise, on trouve ainsi des partis ou des personnalités politiques qui estiment que le Québec n'a pas sa juste part ou que ses compétences sont « envahies » par le gouvernement fédéral. Pendant la période de 1867 à 1900, cela se manifeste par exemple chez le chef libéral Honoré Mercier. En 1889, il déclare :

Cette province de Québec est catholique et française, et elle restera catholique et française. Tout en protestant de notre respect et de notre amitié pour les représentants des autres races ou des autres religions, tout en nous déclarant prêts à leur donner leur part légitime en tout et partout [...] nous déclarons solennellement que nous ne renoncerons jamais aux droits qui nous sont garantis par les traités, par la loi et la constitution [...]. Que notre cri de ralliement soit à l'avenir ces mots qui seront notre force : Cessons nos luttes fratricides ; unissons-nous<sup>36</sup> !

Parfois cependant, et plutôt exceptionnellement, Mercier pousse l'autonomisme jusqu'à l'indépendantisme. Le discours souvent cité est celui du 4 avril 1893, prononcé devant quelque 6 000 personnes à Montréal. Mercier conclut en disant ceci :

Le temps est arrivé de mettre fin pacifiquement au statu quo, en réclamant constitutionnellement notre indépendance, par tous les moyens, même les plus énergiques, qui sont à notre disposition<sup>37</sup>.

On aurait cependant tort d'y voir une position claire qui s'inscrit dans la durée. Les historiens Pierre Dufour et Jean Hamelin écriront : « un Mercier nationaliste, tantôt conservateur ou libéral,

35. Michel Lévesque, *op. cit.*, p. 46.

36. Pierre Dufour et Jean Hamelin, « Honoré Mercier », *Dictionnaire biographique du Canada, vol. XII: 1891-1900*, Québec et Toronto, Presses de l'Université Laval et University of Toronto Press, [[http://www.biographi.ca/fr/bio/mercier\\_honore\\_12F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/mercier_honore_12F.html)].

37. Honoré Mercier, *L'avenir du Canada, discours prononcé au parc Sohmer*, Montréal, Compagnie d'imprimerie et de lithographie Gebhardt-Berthiaume, p. 88, [<https://ia801408.us.archive.org/32/items/lavenirducanada00mercgoog/lavenirducanada-00mercgoog.pdf>].

tantôt fédéraliste ou indépendantiste<sup>38</sup> ». Ces rares déclarations indépendantistes sont conjoncturelles, marquées par le sort réservé aux Métis de Louis Riel et la contestation qui va prendre de l'ampleur au Québec, en soutien aux francophones de l'Ouest canadien.

Au total, pendant les trente premières années de la fédération canadienne, les électeurs québécois appuient largement les conservateurs à Québec, comme à Ottawa. Et quand les libéraux de Laurier l'emportent en 1896 sur la scène fédérale, les électeurs québécois choisissent les libéraux provinciaux l'année suivante. Les choix des Québécois sont alors concordants. Pendant cette période, ils sont aussi quasi systématiquement du côté du parti formant le gouvernement fédéral, et souvent dans des proportions plus fortes qu'en Ontario ou dans le reste du pays.

Enfin, le nationalisme autonomiste se présente davantage comme « canadien-français » que comme proprement « québécois » ; cette appellation est d'ailleurs quasi absente du discours. À la limite, les nationalistes se considèrent plus comme « canadiens » que le reste du pays, qu'ils estiment trop souvent soumis aux directives de Londres.

## VIE GOUVERNEMENTALE

Pour compléter ce portrait d'ensemble, il reste à dire quelques mots sur la place occupée par l'État dans la vie sociale et économique au Québec. De 1867 à 1900, l'État – tant fédéral, provincial que municipal – intervient très peu dans la vie des gens, qu'il s'agisse d'éducation, de santé ou de développement économique.

Selon Stewart Bates, les gouvernements québécois de l'époque sont alors « très conservateurs : le Québec innove moins que les autres provinces, se contentant d'assurer les dépenses traditionnelles et s'appliquant à réduire la dette publique qui est “insignifiante” par rapport à celle des autres provinces<sup>39</sup> ».

38. Pierre Dufour et Jean Hamelin, *op. cit.*

39. Selon l'interprétation faite par James Ian Gow, *Histoire de l'administration publique québécoise, 1867-1970*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, Institut d'administration publique du Canada, 1986.

L'analyse menée par le politologue James Ian Gow montre cependant que, par rapport à l'Ontario du moins, les dépenses par personne sont un peu plus élevées au Québec : pour l'année financière 1869-1870, elles sont de 1,37 \$ au Québec contre 1,20 \$ en Ontario. En 1899-1900, elles s'élèvent à 3,49 \$ au Québec contre 1,99 \$ en Ontario. Gow conclut ainsi que, de 1871 à 1901, « le Québec dépense plus, per capita, que la moyenne des provinces<sup>40</sup> ».

Quoi qu'il en soit, le poids des dépenses publiques est alors sans commune mesure avec ce qui est le cas présentement. En fait, l'administration de la justice représente grosso modo plus de 10 % du budget. Pour leur part, la santé et l'éducation oscillent entre 5 % et 10 % des dépenses pendant la même période. Dans le premier cas, c'est pour des « asiles d'aliénés », alors que dans le deuxième cas il s'agit des subsides aux commissions scolaires. Certaines dépenses sont aussi plus ponctuelles. Par exemple, de 1875 à 1880, plus de 40 % des dépenses vont à la construction des chemins de fer et des routes<sup>41</sup>.

À l'époque, le rôle de l'État est si restreint qu'une large part de la fonction publique québécoise tient dans l'édifice du parlement lui-même ; en fait, les trois quarts des espaces de l'édifice que l'on connaît aujourd'hui sont consacrés aux « départements », c'est-à-dire les ministères<sup>42</sup>.

Ce faible rôle que l'État du Québec se donne n'est pas étranger aux mentalités de l'époque. Pour l'idéologie libérale classique, que l'on retrouve aux États-Unis comme en Europe, la santé et l'éducation relèvent des individus, des familles ou de la charité privée. L'État n'a donc pas à y intervenir. Dans les programmes des partis, lors des campagnes électorales et dans les lois, l'État n'est pas défini comme un agent qui doit intervenir massivement dans la vie collective. Il ne prélève d'ailleurs à l'époque aucun impôt sur le revenu ou taxe à la consommation, du moins pour la plupart des produits. Ses maigres revenus proviennent de subsides du gouvernement fédéral et des revenus des terres et forêts. Ce sont les lois

---

40. *Ibid.*, p. 23.

41. *Ibid.*, p. 25.

42. Gaston Deschênes, *op. cit.*, p. 179.

du marché qui « régulent » l'économie, avec leur lot de récessions et de crises. Au total, les revenus de l'État québécois ne représentent alors que 1 % du PIB, contre à peu près 20 % depuis 1970.

Quand les candidats se présentent devant les électeurs de l'époque pour briguer les sièges, leur position est conséquemment très différente de celle d'aujourd'hui. Les attentes de la population, des entreprises, des groupes et des communautés locales sont aussi fort différentes.

## CARNETS DE CAMPAGNE

### Août-septembre 1867 : un Québec conservateur

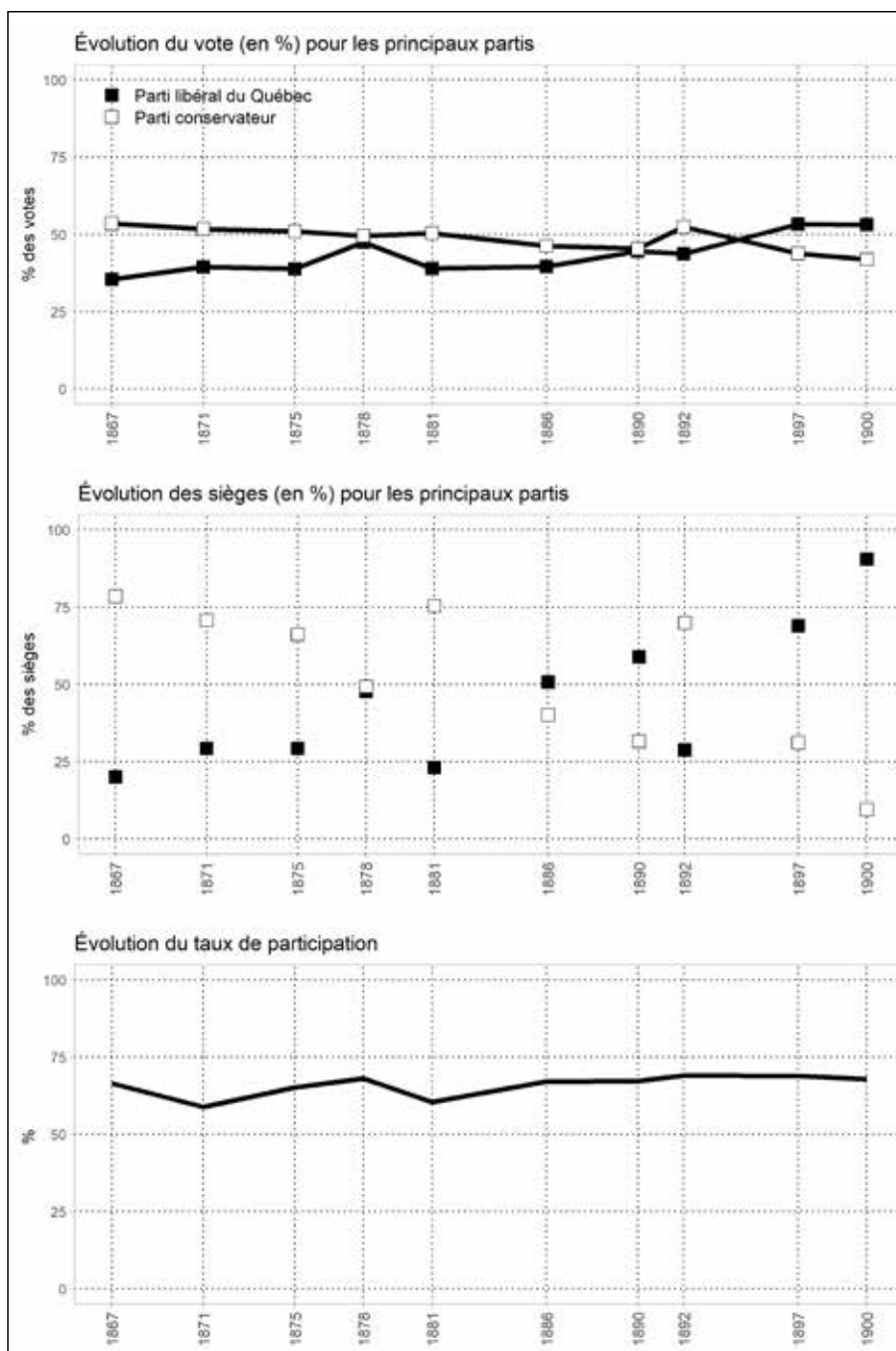
Les conservateurs, qui ont livré le combat pour la Confédération, sont la principale force politique du pays en 1867. John A. Macdonald est le premier ministre du Canada depuis le 1<sup>er</sup> juillet et son lieutenant George-Étienne Cartier, le politicien le plus influent au Québec. Ce dernier joue d'ailleurs un rôle de premier plan dans le choix du premier premier ministre de la province. C'est le conservateur Pierre-Joseph-Olivier Chauveau qui accède à ce poste. Décrit comme un « homme de compromis<sup>43</sup> », cet érudit de 47 ans est assermenté le 15 juillet 1867, en attendant la tenue des élections.

Installés au pouvoir à Ottawa, les conservateurs ont une bonne longueur d'avance. Architectes de la Confédération, ils se félicitent de la prospérité que celle-ci va apporter aux Canadiens et des avantages que procurera selon eux la proximité des gouvernements provinciaux à leur population. Un dépliant en leur faveur, publié en 1867, porte le titre éloquent : « La confédération, c'est le salut du Bas-Canada : il faut se défier des ennemis de la confédération<sup>44</sup>. »

Les libéraux n'ont pas la force des conservateurs. Lors des premières élections provinciales, ils n'ont des candidats que dans

43. Jean Hamelin et Pierre Poulin, « Pierre-Joseph-Olivier Chauveau », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. XI : 1881-1890, Québec et Toronto, Presses de l'Université Laval et University of Toronto Press, p. 201.

44. Contre-poison, *La confédération, c'est le salut du Bas-Canada : il faut se défier des ennemis de la confédération*, Montréal, typographe Eusèbe Sénécal, 1867.



47 des 65 comtés en jeu. De plus, ils ne parlent pas d'une seule voix sur la question de la nouvelle constitution. Après avoir lutté contre ce projet, des hommes comme Antoine-Aimé Dorion ou Henri-Gustave Joly de Lotbinière ne croient plus qu'il est pertinent d'en faire un enjeu. D'autres persistent dans leurs critiques envers cette nouvelle constitution qui « portera éternellement en elle le vice radical d'avoir été élaborée en convention secrète, de n'avoir été sollicitée par personne, et d'avoir été promulguée sans l'assentiment des populations<sup>45</sup> ». La menace qu'elle fait peser sur les droits des Canadiens français, voire le danger de leur assimilation, est même évoquée. Dans le journal *Le Pays*, on en parle comme d'un « poison inventé et administré pour détruire la race française<sup>46</sup> ».

Selon l'historien Marcel Hamelin, ce thème ne semble toutefois pas dominer la campagne qui s'amorce en août : « L'étude de la campagne au niveau local ne nous permet pas de considérer les élections de 1867 comme un plébiscite sur la Confédération<sup>47</sup>. »

Pour leur part, les conservateurs rappellent l'intérêt déjà manifesté par les libéraux pour une annexion aux États-Unis. Un autre écho du passé des « rouges », leurs positions favorables à la séparation de l'Église et de l'État et à la sécularisation de l'enseignement, vient également les hanter. Au fil des ans, plusieurs de leurs porte-paroles ont adopté un discours plus modéré sur ce sujet. Mais l'influente hiérarchie cléricale s'est rangée du côté de la Confédération et des mandements à cet effet ne laissent planer aucune ambiguïté sur ceux qu'elle veut voir au pouvoir. Plusieurs considèrent d'ailleurs ces interventions comme des facteurs déterminants dans la victoire conservatrice qui se dessine.

Plusieurs années plus tard, l'historien Robert Rumilly écrira que les élections de 1867 « ne furent pas, dans l'ensemble, très

---

45. *La confédération couronnement de dix années de mauvaise administration*, Montréal, presses du journal *Le Pays*, 1867, dans Jean-Louis Roy, *Les programmes électoraux du Québec : un siècle de programmes politiques québécois, tome I*, coll. « Quebecana », Montréal, Leméac, 1970, p. 6.

46. Extrait d'un article du journal *Le Pays*, cité dans Jacques Lacoursière, *Histoire populaire du Québec, tome 3 : 1841-1896*, Sillery, Septentrion, 1996, p. 187.

47. Marcel Hamelin, *Les premières années du parlementarisme québécois (1867-1878)*, Québec, Les Cahiers d'histoire de l'Université Laval, 1974, p. 24.

passionnées<sup>48</sup> ». Or, il y a bien un intérêt dans la presse, mais il est centré surtout autour des circonscriptions en milieu urbain, particulièrement les grandes villes de la province. De plus, parce que les élections se déroulent à différentes dates, il n'y a pas de point focal à l'échelle provinciale.

Certains comtés sont néanmoins témoins d'affrontements houleux qui retiennent l'attention. C'est le cas dans Montréal-Est où, selon *Le Canadien*, la séance des nominations attirerait 4500 curieux<sup>49</sup>. La présence de Cartier, en lutte pour un siège à Québec et à Ottawa, y est pour quelque chose. Selon *La Minerve*, un journal conservateur, « les *rowdies* (voyous) disciplinés » de l'un de ses adversaires, Médéric Lanctôt, intervinrent pendant son discours et « commencèrent à lancer des pierres<sup>50</sup> ». Une bagarre de près d'une demi-heure aurait suivi avant qu'une intervention de la cavalerie des Guides disperse « les émeutiers ».

Ça brasse aussi dans Montréal-Ouest où un autre conservateur de renom, Thomas D'Arcy McGee, est sur les rangs. Dans Kamouraska, des irrégularités commises par l'officier rapporteur entraînent l'annulation du scrutin et la tenue d'une partielle.

Les conservateurs sortent largement vainqueurs des élections. Au Québec, ils rafflent 51 des 64 sièges<sup>51</sup>, faisant élire la très grande majorité de leurs 59 candidats. En comparaison, leurs opposants identifiés comme « libéraux » ne sont dans la lutte que dans 47 comtés, alors que 122 candidats, en tout, font face à l'électorat. À l'exception de quelques régions, notamment Saint-Hyacinthe et quelques comtés de Montréal, les conservateurs ne sont pas menacés. Seize de leurs députés accèdent même à leurs fonctions par acclamation, contre trois pour leurs rivaux.

Les têtes d'affiche du parti ministériel passent le test électoral, tant à Québec qu'à Ottawa. La vague bleue déferle d'ailleurs sur

---

48. Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec: George-Étienne Cartier*, tome I, Montréal, Éditions Bernard Valiquette, 1940, p. 95.

49. *Le Canadien*, 30 août 1867, p. 2.

50. *La Minerve*, 30 août 1867, p. 2.

51. Le 65<sup>e</sup> sera comblé lors de la partielle dans Kamouraska le 11 février 1869. Elle sera remportée par le conservateur Charles-François Roy.